



probleme de fiche de paie transport routier

Par **mario460**, le **13/07/2009** à **11:12**

bonjour voila j aurai une petite question a poser je viens de recevoir ma fiche de paie et mon patron ma retiré 9 jours d absence non renumerer sur les 152 h alors que j etait a disposition pour travailler mais il ma pas telephoné pour me donner mon planning comme il le fait habituellement donc ma question est a t il le droit de faire sa ?????de se fait mon salaire est en dessous du smic et je suis en cdi depuis 7ans

Par **Cornil**, le **15/07/2009** à **14:36**

Bonjour "mario460"

Si tu t'es manifesté dès le premier jour d'absence pour signaler ta disponibilité, non ce n'est pas normal.

Sinon, le patron risque de dire qu'il n'a pu te joindre et que tu n'as pas donné signe de vie... Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **mario460**, le **16/07/2009** à **14:37**

merci cornil pour ta reponse je sais quoi faire maintenant